



Propositions de recommandations en matière d'accompagnement des mères allaitantes dans les milieux d'accueil de la petite enfance

► Objectifs principaux

L'un des objectifs principaux de ces recommandations est de promouvoir par une alimentation optimale un meilleur état de santé des jeunes enfants fréquentant les milieux d'accueil et de leurs mères. L'allaitement maternel permet aux jeunes enfants de bénéficier de cette alimentation optimale.

Voici un bref aperçu des bénéfices de l'allaitement maternel¹:

- ✓ pour la santé des enfants à court, moyen et long terme : une diminution de la morbidité infantile surtout dans les groupes socialement défavorisés, une diminution de la morbidité et la mortalité infantile chez les bébés prématurés, une réduction de la fréquence et de la longueur des séjours hospitaliers pour les enfants malades et prématurés, une diminution de la prévalence de l'obésité, une diminution du risque de l'hypercholestérolémie, une diminution du risque de diabète de type 1, une diminution du risque de diabète de type 2 chez l'adulte, une diminution du risque de l'hypertension artérielle ultérieure ...
- ✓ pour la santé des mères : une diminution de la fréquence des cancers du sein et de l'ovaire avant la ménopause, une diminution du risque d'ostéoporose après la ménopause
- ✓ pour la société : une diminution du coût des soins de santé occasionné par le non-allaitement, une diminution de la charge environnementale occasionnée par la production, la transformation, le transport et l'élimination des déchets occasionnés par l'alimentation artificielle, une diminution de l'absentéisme parental au travail².

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande que les nouveau-nés soient exclusivement allaités jusqu'à l'âge de six mois avec poursuite de l'allaitement comme élément important du régime alimentaire de l'enfant jusqu'à au moins l'âge de deux ans³. Afin de répondre à cette recommandation de l'OMS, un important investissement a été réalisé en Belgique pour la mise en œuvre de l'Initiative Hôpital Ami des Bébé (IHAB) dans les maternités, ce qui a permis une nette augmentation des taux d'allaitement à la naissance et pendant le séjour en maternité. Mais, la durée de l'allaitement est relativement courte en Belgique et l'une des causes d'arrêt de l'allaitement est le manque de soutien des mères lors de la reprise du travail.

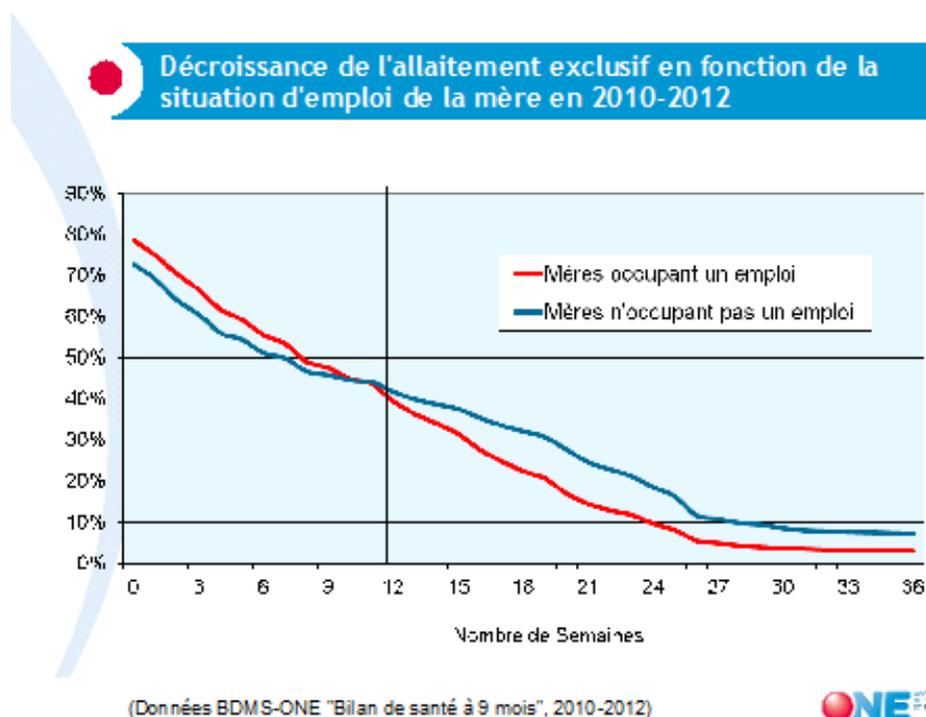
¹ Les références détaillées des études sur les bénéfices de l'allaitement maternel peuvent être trouvées dans la publication « Breastfeeding and the Use of Human Milk » de Pediatrics, Vol. 129 No. 3 March 1, 2012, <http://pediatrics.aappublications.org/content/129/3/e827.full.pdf+html?sid=fa96c5b5-32fc-4e59-a062-792d9cc849eb>

² Plusieurs études ont montré que les parents d'enfants sevrés ou non allaités étaient plus souvent absents de leur travail pour soigner leur enfant malade que les parents d'enfants toujours allaités.

³ Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé - 1 mai 2001



En effet, les données issues de la Banque des Données médico-sociales de l'ONE en **Fédération Wallonie-Bruxelles** montrent une cassure des taux d'allaitement lors de l'entrée des enfants en milieu d'accueil, comme on peut le voir dans ce tableau ci-dessous.



En **Flandre**, voici quelques données relatives à l'allaitement maternel extraites du rapport 2012 de Kind&Gezin « Kind in Vlaanderen »:

Borstvoeding op leeftijd van 12 en 26 weken

| | 2011 | 2012 |
|---------------------|------|---------------------|
| Voeding op 12 weken | 28,1 | 27,5 ⁽¹⁾ |
| Voeding op 26 weken | 7,5 | 6,1 ⁽¹⁾ |

7.8 Percentage kinderen dat op week 12 en week 26 als startvoeding borstvoeding krijgt - Vlaams Gewest
Bron: Kind en Gezin -Mirage
(1) Voorlopige cijfers



Duurtijd uitsluitend borstvoeding

| Stopleeftijd | Exclusief borstvoeding | | |
|-------------------|------------------------|------|--------------|
| | Aantal | % | Som van de % |
| Niet gestart | 387 | 31,6 | 31,6 |
| 0 tot 1 maand | 55 | 4,5 | 18,4 |
| 1 tot 2 maanden | 60 | 4,9 | |
| 2 tot 3 maanden | 110 | 9,0 | |
| 3 tot 4 maanden | 191 | 15,6 | 38,3 |
| 4 tot 5 maanden | 199 | 16,2 | |
| 5 tot 6 maanden | 80 | 6,5 | |
| 6 tot 7 maanden | 111 | 9,1 | 10,7 |
| 7 tot 8 maanden | 13 | 1,1 | |
| 8 tot 9 maanden | 6 | 0,5 | |
| 9 tot 10 maanden | 5 | 0,4 | 0,9 |
| 10 tot 11 maanden | 4 | 0,3 | |
| 11 tot 12 maanden | 2 | 0,2 | |
| Nog niet gestopt | 3 | 0,2 | 0,2 |

Percentage kinderen per leeftijd stopzetting - Vlaams Gewest (N=1226)
Bron: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin, Sociaal-demografisch profiel, gezondheid en voedingspatroon tijdens het eerste levensjaar van de Vlaamse geboortecohorte JOnGI, 2012

Ceci nous amène à formuler un autre objectif important de ces recommandations, qui est de mieux soutenir dans les milieux d'accueil les mères qui ont fait le choix d'allaiter leur bébé. La qualité de cette attention accordée aux mères allaitantes devra être étendue à l'ensemble des jeunes enfants et leurs parents en étant encore plus à l'écoute de leurs besoins. Toutes les études, tant en Belgique que dans les autres pays, mettent en évidence des taux d'allaitement nettement plus bas dans les milieux socialement défavorisés. Une attention toute particulière doit donc être accordée aux mères issues de ces milieux, ce qui permettra de réduire les inégalités de santé.



► Moyens

Voici quelques recommandations qui permettent d'améliorer en milieu d'accueil l'accompagnement des mères qui ont fait le choix d'allaiter :

- améliorer la sensibilisation et la formation du personnel des milieux d'accueil (connaissances en allaitement maternel, écoute, savoir être, empathie, etc.)
- informer les parents sur le soutien accordé par le milieu d'accueil dès la réservation d'une place en milieu d'accueil et lors de l'inscription après la naissance
- soutenir les mères allaitantes lors de la période d'adaptation de l'enfant dans le milieu d'accueil
- pouvoir conseiller les mères sur la manière de tirer, conserver et transporter le lait maternel et éventuellement d'entretenir la lactation
- offrir aux mères l'opportunité d'allaiter leur bébé dans le milieu d'accueil
- donner aux enfants le lait maternel apporté par les mères et connaître les règles de conservation de ce lait
- respecter les rythmes de l'enfant en le nourrissant à sa demande
- proposer aux mères des noms de personnes ou d'associations compétentes en cas de question ou de problème autour de l'allaitement

► Conclusion

L'une des missions du Comité fédéral de l'allaitement maternel (CFAM) est « d'organiser, susciter, encourager et soutenir les initiatives scientifiques ou autres susceptibles d'améliorer la promotion de l'allaitement maternel, dans le respect du choix libre et éclairé de la mère »⁴. Dans cette perspective, il demande que les autorités compétentes donnent l'impulsion et les moyens aux milieux d'accueil pour favoriser la poursuite de l'allaitement maternel lorsque la mère reprend le travail.

⁴ Loi du 29 avril 1999